



CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS ET ÉTABLISSEMENTS FLEURIS 2020

Le Concours des Maisons et Établissements Fleuris est ouvert aux habitants et structures de la commune du Cannet des Maures. Ce concours a pour but d'inviter les habitants du Cannet des Maures à fleurir leurs jardins, à aménager le potager des maisons d'habitation ou orner leurs façades au moyen de fleurs naturelles, plantes, etc., et de contribuer ainsi à l'embellissement de la localité en étant complémentaire aux efforts entrepris par la commune dans ce domaine.

L'inscription est obligatoire et gratuite.

Fiche d'inscription:

À	À retourner avant le 07 mai 2020 à 17 h, auprès de Christine DIOT ou par courriel à :
c	:.diot@lecannetdesmaures.com

c.aic	.@tecametuesmaures.com
Ren	eignements : 04 94 50 10 09/c.diot@lecannetdesmaures.com
	*:Prénom *:
	sse * :
	Port. *:Courriel *:
	opriétaire ou le locataire de la maison, du logement ou de l'établissement souhaite participer au ours communal des maisons et établissements fleuris.
Part	ipation à la catégorie numéro ** (cf. ci-dessous) :
Cat	gories
	Maisons avec jardin (visible de la rue)
	Maisons avec jardin «secret» (non visibles de la rue)

- Maisons avec jardin «secret» (non visibles de la rue)
- 3. Décor floral installé sur la voie publique
- 4. Balcons, terrasses, murs et fenêtres visibles de la rue
- 5. Hôtels, campings, gîtes, fermes, chambres d'hôtes, domaines, parcs de loisirs
- 6. Cafés, restaurants et boutiques, commerces
- 7. Action collective (Immeubles collectifs, lotissements, copropriétés, foyers logements, quartier, impasse, rue)
- 8. Écoles (crèches, écoles maternelles et primaires, accueils de loisirs)
- 9. Jardin d'exception
- 10. Potager privé
- PRIX SPÉCIAUX: Le jury se réserve la possibilité d'attribuer des prix « spéciaux » :
 - Le prix de la «Couleur» pour la candidature la plus colorée
 - Le prix «Coup de Cœur» pour l'habitation présentant un fleurissement remarquable, ou pour encourager une initiative intéressante
 - Le prix «Les Pitchoun» pour valoriser un jardin réalisé en famille
 - ...

Le signataire du présent bulletin d'inscription accepte sans réserve le règlement disponible sur demande et sur le site Internet de la Mairie.



^{*}Champ obligatoire à remplir pour valider l'inscription

^{**}Participation à une seule catégorie, à l'exception de la catégorie 7